

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Travaux de grosses
réparations dans les
écoles – Programme
2012 – Demande de
subvention auprès du
Conseil Général des
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 février 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 février 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
par intérim


François LANSIART

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU
Madame GOMMIER à Madame NICOT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 12 A 06

OBJET : TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DANS LES ÉCOLES –
PROGRAMME 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines subventionne les travaux de construction, de restructuration ou de grosses réparations entrepris par les villes dans les écoles primaires et maternelles.

Il peut participer chaque année à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, ces derniers étant limités à un plafond de 550 000 € H.T.

En 2011, le Conseil Général des Yvelines a accordé une subvention de 82 500 € pour une dépense subventionnable arrêtée à 550 000 € HT (montant plafonné).

Pour l'année 2012, les travaux prévus éligibles dans le cadre de cette subvention sont les suivants :

- <u>Ecole élémentaire Marie Curie</u> Remplacement des menuiseries extérieures (2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranches)	292 237 € H.T.
- <u>Groupe scolaire Passy</u> Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	287 203 € H.T.
<u>Total</u> :	579 440 € H.T.

Les montants de ces travaux sont prévisionnels et susceptibles de modification en fonction des possibles urgences d'intervention dans les établissements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour ces travaux,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOEIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines